



Oragroup

Holding du Groupe Orabank

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Visé aux articles 831-2 et 831-3 de l'AUSCGIE

Exercice clos le 31 décembre 2025

Le Président du Conseil d'Administration

Ibrahima DIOUF

Le présent rapport qui porte sur l'exercice 2025, a été établi conformément aux dispositions des articles 831-2 et 831-3 de l'Acte uniforme sur les sociétés commerciales et GIE et dans l'esprit des principes de bonne gouvernance d'entreprise.

Il comporte les cinq parties suivantes :

- Organisation des travaux du Conseil et conditions de leur préparation, limitations éventuelles apportées aux pouvoirs de la Direction Générale et modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale
- Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société
- Principes et règles arrêtés par le Conseil pour déterminer les rémunérations et avantages de toutes natures accordés aux mandataires sociaux et rémunération totale et avantages de toutes natures versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social
- Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice
- Conclusion

Ce rapport a été établi sur la base des travaux effectués par le Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 en matière de contrôle interne et de gestion des risques.

Ce rapport est soumis à l'approbation du Conseil d'administration, qui se réunira le 3 juin 2026 dans le but de le rendre public aussitôt après.

Le Président
Ibrahima DIOUF

1. Organisation des travaux du Conseil et conditions de leur préparation, limitations éventuelles apportées aux pouvoirs de la Direction Générale et modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

1.1. Organisation des travaux du Conseil et conditions de leur préparation

1.1.1. Mission du Conseil

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration est investi par la loi, les statuts et son règlement intérieur de pouvoirs spécifiques. Ainsi, le Conseil d'Administration a pour fonction entre autres de :

- Définir et approuver la stratégie globale de la Société, son cadre général de gouvernance, sa culture d'entreprise ainsi que ses principes et ses valeurs.
- Assumer la responsabilité ultime de la solidité financière de la Société et de sa conformité aux dispositions légales et réglementaires régissant ses activités.
- S'impliquer de manière effective dans les activités de la Société, conformément à ses attributions légales, réglementaires et statutaires en s'informant des changements importants découlant de l'environnement économique ou opérationnel de l'établissement et en agissant en temps opportun pour protéger les intérêts à long terme de la Société.

1.1.2. Composition du Conseil

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'Administration était composé de douze (12) administrateurs dont trois (3) femmes pour neuf (9) hommes et de quatre (4) indépendants à savoir :

Nom et Prénoms	Qualité de l'administrateur	Date de prise de fonction
Ibrahima DIOUF	Président du conseil d'administration	AGM 21 août 2024
Monin ADAM	Non exécutif, Représentant permanent EFH	AGM 25 juin 2024
Jean-François JOSSOU	Non exécutif, Représentant permanent BOAD	AGM 25 juin 2024
Ferdinand NGON	Exécutif, Directeur Général	AGM 25 juin 2024
Alassane BA	Non exécutif, Indépendant	AGM 25 juin 2024
Marie-Ange SARAKA YAO	Non exécutif, Indépendant	AGM 25 juin 2024
Tchéché N'GUESSAN	Non exécutif, Indépendant	AGM 25 juin 2024
Vincent LE GUENNOU	Non exécutif	CA 16 septembre 2025 et AGO du 5 décembre 2025
Elisabeth MEDOU BADANG	Non exécutif, Indépendant	AGM 15 octobre 2024
Carolyn CAMPBELL	Non exécutif	AGM 15 octobre 2024
Souleymane N'DIAYE	Non exécutif, Représentant permanent IPS-CGRAE	AGM 25 juin 2024
Abou-Bakar OUATTARA	Non exécutif, Représentant permanent CNPS	AGM 25 juin 2024

Le taux de représentation des femmes au Conseil est de 25 %.

À titre de rappel, le Conseil d'Administration a enregistré la démission de deux (2) administrateurs non exécutifs, notamment Monsieur Didier NKIERE le 15 juin 2025 et Monsieur William NKONTCHOU le 23 juin 2025. Le Conseil d'Administration, lors de sa session en date du 16 septembre 2025, a coopté Monsieur Vincent LE GUENNOU en qualité d'administrateur non exécutif.

Lors de sa séance du 3 juin 2026, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité Éthique, Bonne Gouvernance et Nomination, a examiné et confirmé l'indépendance des quatre (4) administrateurs nommés en cette qualité au Conseil.

Sur proposition du Comité Éthique, Bonne Gouvernance et Nomination, le Conseil a considéré, conformément à la Circulaire N°01-2017/CB/C relative à la gouvernance des établissements de crédit et des compagnies financières de l'UMOA, qu'un administrateur est indépendant dès lors qu'il remplit tous les critères d'indépendance mentionnés à l'article 11 de ladite Circulaire.

En conséquence, le Conseil tenu le 3 juin 2026, sur la base du rapport du Comité Éthique, Bonne Gouvernance et de Nomination, a confirmé l'indépendance des administrateurs Tchétché N'GUESSAN, Alassane BA, Élisabeth MEDOU BADANG et Marie-Ange SARAKA YAO.

La durée du mandat de tous les administrateurs est de trois (3) ans renouvelable.

Au cours de l'exercice 2025, le Conseil a connu le changement ci-après :

- La cooptation de Monsieur Vincent LE GUENNOU, administrateur non exécutif, lors du Conseil du 16 septembre 2025, ratifiée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 décembre 2025.

Le Conseil d'Administration veille à ce que sa composition reflète équitablement les droits de vote que peuvent exercer ses actionnaires et l'internationalisation des activités du Groupe avec notamment la présence d'administrateurs de nationalité et de culture différentes.

1.1.3. Réunion et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil arrête en début d'année le calendrier de ses réunions suivant une périodicité d'une réunion par trimestre sauf réunion urgente ou nécessaire. Le Conseil est convoqué par lettre adressée à ses membres dix (10) jours au moins à l'avance. Préalablement à chaque réunion, la Société fournit aux membres du Conseil les informations utiles et nécessaires pour se prononcer sur l'ordre du jour et notamment les informations qualitatives et quantitatives sur l'activité de la Société et du Groupe.

Le Conseil d'Administration débat de sa composition, de son organisation, de son fonctionnement et procède à l'évaluation de ses travaux au moins une fois par an. Le procès-verbal de chaque réunion fait l'objet d'une approbation expresse lors de la réunion suivante.

En 2025, le Conseil s'est réuni huit (8) fois, les 03 mars, 29 avril, 15 mai, 12 août, 16 septembre, 30 octobre, 12 novembre et 17 décembre 2025.

Les réunions se sont tenues en présence physique et par visioconférence avec au moins le tiers des administrateurs réunis sur un même site et la présence de la direction générale.

La durée moyenne des réunions est de 3 heures. Le taux moyen de présence des administrateurs en séance a été de 98 %.

Le Conseil d'Administration a consacré l'essentiel de ses travaux à la gouvernance, au suivi de l'activité, à l'examen des comptes semestriels et annuels, à la conception et au suivi de la mise en œuvre de la stratégie retenue, et enfin à la convocation des assemblées générales.

À chaque réunion du Conseil d'Administration il est fait un point à date sur l'activité et les résultats du Groupe. Un point annuel est également fait sur les financements mis en place ou renouvelés au cours de l'exercice.

En exécution des dispositions de l'article 17 de la Circulaire N°01-2017/CB/C, le Conseil d'Administration d'Oragroup a décidé de recourir à une évaluation externe qui offre les gages d'une meilleure objectivité et efficacité. Le Conseil a mandaté le cabinet Ernst & Young qui a réalisé la mission d'évaluation indépendante et communiqué le rapport d'évaluation soumis à l'examen du

Conseil. Ledit rapport a fait l'objet de l'approbation des actionnaires réunis en Assemblée Générale annuelle du 5 décembre 2025.

Le Conseil d'Administration a examiné les résultats de cette évaluation et défini les axes d'amélioration ainsi que son programme de travail pour l'année 2026. Au titre des axes d'amélioration des performances du Conseil d'Administration, il faut retenir :

- Validation formelle des indicateurs de performance applicables au Conseil d'Administration
- Approbation des indicateurs de performance spécifiques aux quatre (4) comités spécialisés du Conseil
- L'intégration des différents indicateurs de performances aux « Normes de la charte de gouvernance du Groupe »
- L'approbation et la mise en œuvre du « Programme triennal de formation continue » des membres de l'organe délibérant.

Les administrateurs ont perçu des indemnités de fonction dont le montant a été fixé par l'Assemblée Générale, et réparti par le Conseil lui-même entre ses membres. Le montant des indemnités de fonction versés aux administrateurs a été régulièrement porté à la connaissance des Commissaires aux comptes.

En dehors des règles de fonctionnement ci-avant rappelées fixées par les statuts de la Société, le Conseil d'Administration s'est doté d'un Règlement Intérieur qui précise les modalités de son fonctionnement et celui de ses comités spécialisés ainsi qu'une Charte de l'administrateur.

1.1.4. Préparation des travaux et missions des comités spécialisés

Conformément aux dispositions des statuts et de la loi, le Conseil s'est doté dans l'esprit de la bonne gouvernance d'entreprise, de quatre (4) comités spécialisés à savoir le Comité d'Audit, le Comité des Risques, le Comité Éthique, Bonne Gouvernance et Nomination, le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations.

Les attributions et les règles de fonctionnement de chacun de ces comités sont définies par leurs chartes qui ont été validées et adoptées par le Conseil. Ces chartes ont par ailleurs été mises en conformité avec les dispositions de la Circulaire n°01-2017/CB/C relative à la gouvernance des établissements de crédit et des compagnies financières.

1.1.4.1. Le Comité d'Audit

Composition

Membre	Fonction au sein du Comité	Fonction au sein du Conseil
Medou Badang	Présidente	Indépendante
Adam Monin	Membre	Non exécutif
Ba Alassane	Membre	Indépendant
Mahou-Loe Sylvie	Secrétaire non-membre du Comité	Directrice de l'Audit du Groupe

En 2025, le Comité d'Audit s'est réuni à six (6) reprises, dont une réunion conjointe avec le Comité des Risques, avec un taux de présence des membres de 100 %. Ses travaux ont couvert les principaux domaines suivants :

- Arrêté des comptes sociaux et consolidés (SYSCOHADA, IFRS, PCBr) aux 31 décembre 2024 et 30 juin 2025 ;
- Examen des reportings financiers périodiques et validation du projet de budget 2026 ;
- Validation des hypothèses de calcul des pertes de crédit attendues (ECL) sous IFRS 9 ;

- Approbation des rapports semestriels et annuels de contrôle interne et de conformité, ainsi que des rapports LAB/FT ;
- Suivi de la mise en œuvre des recommandations de la Commission Bancaire et des auditeurs internes et externes ;
- Examen des rapports périodiques de la Direction de l’Audit Interne et de la Direction de la Conformité du Groupe ;
- Validation de la cartographie des risques BC-FT et de la procédure de traitement du gel des avoirs ;
- Validation du planning annuel d’audit 2026.

1.1.4.2. Le Comité des Risques

Composition

Membre	Fonction au sein du Comité	Fonction au sein du Conseil
Alassane BA	Président	Indépendant
Tchéché N'GUESSAN	Membre	Indépendant
Jean-François JOSSOU	Membre	Non exécutif
Assiba Ponou Kouassi	Secrétaire non-membre du Comité	Directeur des Risques du Groupe

En 2025, le Comité des Risques s’est réuni à cinq (5) reprises en séance ordinaire, auxquelles s’est ajoutée une réunion conjointe avec le Comité d’Audit. Ses travaux et recommandations au Conseil ont notamment porté sur :

- Le suivi de la situation de non-respect des ratios réglementaires et la nécessité d’un renforcement urgent de la solvabilité du Groupe ;
- La mise à jour du cadre d’appétence au risque, des politiques de gestion des risques de crédit, opérationnels, de liquidité et de marché ;
- Le renforcement des mesures en matière de risque de crédit : relèvement des critères d’acceptation, réduction des pouvoirs de crédit, mise en place de sanctions et nomination d’un Directeur du Crédit du Groupe ;
- La mise à jour annuelle du Plan Préventif de Redressement, du Plan de Continuité d’Activité et du Plan de Financement d’Urgence de la Holding ;
- La validation des rapports réglementaires semestriels de révision globale du portefeuille ;
- La mise à jour des limites annuelles de dégradation et de concentration du portefeuille pour chaque entité ;
- L’introduction d’un indicateur de risque de réputation et l’amendement du dispositif de gouvernance EBIS à la suite du retrait d’Oragroup de la liste EBIS/UMOA.

1.1.4.3. Le Comité Éthique, Bonne Gouvernance et Nomination

Composition

Membre	Fonction au sein du Comité	Fonction au sein du Conseil
N'Guessan Tchétché	Président	Indépendant
Saraka Yao Marie-Ange	Membre	Indépendant

Membre	Fonction au sein du Comité	Fonction au sein du Conseil
Abou-Bakar OUATTARA	Membre	Non exécutif
Tankpinou Dotou Guy	Secrétaire non-membre du Comité	Directeur Juridique et du Contentieux

En 2025, le Comité Éthique, Bonne Gouvernance et Nomination s'est réuni à neuf (9) reprises, dont une séance conjointe avec le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations, avec un taux de présence de 89 %. Ses travaux ont porté sur :

- La gouvernance du Groupe : révision annuelle de la charte de gouvernance, recomposition des comités spécialisés et validation du calendrier des réunions ;
- La nomination et l'évaluation annuelle du statut d'indépendant des administrateurs d'Oragroup et des filiales, ainsi que la décision de création d'un cinquième poste d'administrateur indépendant ;
- La validation du rapport d'évaluation indépendante du Conseil et de ses comités et la proposition des indicateurs de performance des organes de gouvernance ;
- Le suivi du processus d'augmentation du capital d'Oragroup ;
- La validation du Manuel de Supervision des filiales et succursales du Groupe ;
- La définition du thème de formation des administrateurs au titre de 2025 et l'approbation du programme triennal de formation.

1.1.4.4. Le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations

Composition

Membre	Fonction au sein du Comité	Fonction au sein du Conseil
Saraka Yao Marie-Ange	Présidente	Indépendant
Medou Badang	Membre	Indépendant
N'DIAYE Souleymane	Membre	Non exécutif
Loua Katala	Secrétaire non-membre du Comité	Directrice Groupe du Capital Humain

En 2025, le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations s'est réuni à six (6) reprises, à travers des réunions formelles et des consultations à domicile, avec un taux de présence de 100 %. Ses travaux ont porté sur :

- L'approbation du bilan social 2024 et la validation de la feuille de route 2025 de la Direction du Capital Humain ;
- Les nominations aux postes de Directeur Général de BMB et de Directrice du Crédit Groupe, ainsi que les conditions de rémunération y afférentes ;
- La réorganisation de la filiale Orabank Côte d'Ivoire en réponse aux exigences de la Commission Bancaire, arrêtée en comité conjoint avec le CEBGN ;
- La validation des indicateurs de performance applicables au Comité.
- L'approbation des nominations et des conditions de rémunération consécutives à la mise en œuvre de la nouvelle organisation du périmètre Côte d'Ivoire.

1.1.5. Évaluation de l'activité du Conseil

Le Conseil a procédé à son auto-évaluation au moyen de questionnaires digitalisés accessibles en ligne depuis une plateforme dédiée. Les résultats de cette évaluation ont fait ressortir une satisfaction globale des membres du Conseil sur la fréquence et la qualité des présentations. Toutefois, des points d'amélioration ont été formulés, à savoir :

- Le délai de mise à disposition de la documentation du Conseil
- La mise en œuvre et le suivi des recommandations
- La présence des femmes dans les conseils
- La gestion du temps lors des réunions
- La fréquence des réunions de stratégie

1.2. Direction générale : organisation, limitations éventuelles de pouvoirs, modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Direction générale : organisation, limitations éventuelles de pouvoirs

Monsieur Ferdinand NGON KEMOUM exerce les fonctions de Directeur Général, assisté d'un Directeur Général Adjoint, Monsieur KANE Mamoudou.

Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués aux assemblées générales et spécialement réservés au Conseil d'administration par les dispositions légales et/ou par les statuts. Leur mandat ne comporte aucune limitation particulière de pouvoirs vis-à-vis des tiers.

Le Règlement Intérieur comporte différentes dispositions destinées à favoriser une prise de décision éclairée s'agissant d'opérations importantes ou stratégiques.

Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale sont mentionnées au Titre « Admission et présentation aux assemblées » des statuts de la Société. Ainsi, tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses actions sont libérées des versements exigibles et, enregistrées soit dans les registres des actions nominatives tenus par la Société, soit dans les registres de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité, trois (3) jours ouvrés au moins avant la date de la réunion.

2. Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

2.1. Les procédures de contrôle interne

Les procédures de Contrôle Interne et de gestion des risques de ORAGROUP s'inscrivent dans le cadre d'un dispositif conforme à la Circulaire N°03-2017/CB/C relative au contrôle interne des établissements de crédit et des compagnies financières dans l'UMOA.

2.1.1. Dispositif de contrôle interne

Le Groupe ORABANK s'est doté d'un dispositif de contrôle interne qui s'articule en trois niveaux de contrôle ou lignes de défense :

- Le contrôle de premier niveau est d'abord effectué par les agents opérationnels sur leur processus de travail pour veiller à la régularité, la sécurité et la validation des opérations. Ce niveau de contrôle est complété par des phases de validation, soit entre collaborateurs (principe de séparation des tâches), soit par le responsable hiérarchique qui veille au bon fonctionnement du contrôle opérationnel. Ces contrôles a priori sont complétés de contrôles a posteriori par échantillonnage.

- Le contrôle de second niveau intervient ensuite pour vérifier, selon une périodicité adaptée, la régularité des opérations, le respect des procédures et l'efficacité des contrôles de premier niveau effectués par les unités opérationnelles. Le contrôle de second niveau couvre toutes les activités de la banque.
- Le contrôle de troisième niveau revoit le dispositif de contrôle permanent (contrôle de premier et de second niveau) sur un périmètre spécifique pour s'assurer de la régularité et de la conformité des opérations, le respect des procédures et l'efficacité des dispositifs précédents. Par le biais d'évaluations périodiques de dernier niveau, son objectif est de s'assurer que le dispositif de contrôle interne est en place et fonctionne comme il se doit. Il s'agit de l'Audit.

2.1.2. Qualité et fiabilité de l'information comptable et financière

La fiabilité de l'information financière réside dans la mise en place de procédures opérationnelles, comptables et de contrôle interne visant à détailler les étapes dans le cadre de l'enregistrement et la bonne prise en compte des opérations réalisées par l'organisation, afin de produire des états financiers donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat. La qualité de ce dispositif de contrôle interne comptable et financier se retrouve aussi au travers :

- D'une séparation des tâches qui permet de bien distinguer les tâches d'enregistrement, les tâches opérationnelles et les tâches de conservation ;
- D'une description des fonctions devant permettre d'identifier les origines des informations produites, et leurs destinataires ;
- D'un mécanisme permettant de s'assurer que les opérations sont effectuées conformément aux instructions générales et spécifiques, et qu'elles sont comptabilisées de manière à produire une information financière conforme aux principes comptables généralement en vigueur.

2.2. Les procédures de gestion des risques

Le Groupe Orabank dispose de fonctions de contrôle en matière d'audit interne, de gestion des risques et de conformité. Chacune des fonctions de contrôle est placée sous l'autorité d'un directeur et dépend hiérarchiquement du Directeur Général et fonctionnellement du Conseil d'administration qui est responsable de leur sélection, de la supervision de leur performance ainsi que de leur révocation. Chacune des fonctions de contrôle :

- Est dotée de ressources humaines compétentes et quantitativement suffisantes pour mener à bien sa mission ;
- Maintient à jour les connaissances acquises et assure une formation continue et actualisée à chacun des membres du personnel qui lui sont affectés ;
- Est indépendante et permanente ;
- Dispose de la notoriété et de l'autorité suffisantes pour que les responsables s'acquittent de leurs devoirs ;
- Détecte et gère les conflits d'intérêts apparents et potentiels ;
- Communique aux organes de gouvernance des informations exactes, à jour et intelligibles pour leur permettre de prendre des décisions éclairées.

La fonction gestion des risques supervise les risques pris sur l'ensemble des activités du Groupe Orabank. La structure organisationnelle de la Gestion des risques du Groupe Orabank est organisée autour de trois principaux piliers : Gouvernance – Gestion – Contrôle.

Cette structure permet : une supervision par le Conseil d'Administration et l'Organe Exécutif ; l'existence de fonctions indépendantes de gestion des risques assurant une séparation entre les unités opérationnelles et les fonctions de contrôle ; l'existence d'unités indépendantes de contrôle.

Au sein du Groupe Orabank, le Conseil d'Administration exerce la supervision de la gestion des risques à travers ses comités spécialisés que sont le Comité des Risques et le Comité d'Audit.

La structure de la gestion des risques au sein du Groupe Orabank comprend un ensemble de politiques, de normes, de procédures et de processus conçus afin d'identifier, de mesurer, de monitorer et de reporter l'exposition à tous les risques de manière effective au sein du Groupe. La Gestion des Risques à travers le Comité des Risques, le Comité de Direction, le Comité de Second Niveau, le Comité de Premier Niveau (pour les entités), le Comité de Gestion Actif-Passif, le Comité des Risques Opérationnels, le Comité de Suivi des Portefeuilles, le Comité RSE, le Comité Produits Nouveaux, les Comités du dispositif de recouvrement, assure à tous les niveaux une implémentation effective des directives et décisions du Conseil d'Administration.

Au cours de l'année 2025, les réunions des Comités des risques se sont tenues à une fréquence régulière au niveau de la Holding et de toutes les entités. Par ailleurs, afin de renforcer la surveillance des activités de gestion des risques, la Direction des Risques d'Oragroup a participé à toutes les réunions des Comités des risques des Conseils d'Administration des entités du Groupe.

3. Principes et règles arrêtés par le Conseil pour déterminer les rémunérations et avantages de toute natures accordés aux mandataires sociaux et rémunération totale et avantages de toutes natures versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social

3.1. Principes et règles arrêtés par le Conseil pour déterminer les rémunérations et avantages de toute natures accordés aux mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages des administrateurs sont déterminés conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme sur le droit des sociétés commerciales et du GIE. Ils font l'objet d'une proposition initiale du Conseil d'Administration qui les soumet à la validation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui détermine le montant global des indemnités de fonction à allouer aux membres du Conseil d'administration.

Ce montant est réparti entre l'ensemble des membres du Conseil d'administration à raison d'un montant Y pour le Président, Y x 80 % pour les administrateurs indépendants et Y x 50 % pour les autres administrateurs non exécutifs. Le paiement des indemnités de fonction s'effectue à chaque début de trimestre. Les montants payés couvrent les travaux en comité.

Au titre de l'exercice 2025, Oragroup a versé aux membres de son Conseil d'administration un montant de **252 543 444 francs CFA** soit **385 000 euros** à titre d'indemnités de fonction. Hormis ces indemnités de fonction, les administrateurs ont droit aux remboursements de leurs frais de voyages et d'hébergement pour assister aux réunions du Conseil d'Administration.

3.2. Rémunération totale et avantages de toutes natures versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social

Les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux dirigeants sont fonction principalement du niveau des responsabilités attachées à leurs fonctions et de leurs performances individuelles ainsi que des résultats du Groupe et de l'atteinte des objectifs fixés. Ils tiennent également compte des rémunérations versées par les entreprises comparables en termes de taille, de secteurs d'activités et d'implantation internationale.

Une partie de la rémunération versée aux mandataires sociaux dirigeants repose sur l'atteinte d'objectifs financiers d'une part, d'ordre qualitatif d'autre part. Par ailleurs, les mandataires sociaux dirigeants exécutifs de la Société disposent de Bons de Souscription d'Actions (BSA) qui leur ont été gratuitement accordés par la Société.

Le montant global des rémunérations et avantages en nature versés aux cinq (5) dirigeants les mieux rémunérés a été certifié par les Commissaires aux comptes de la Société et figure dans leur rapport.

4. Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice

Identité de l'administrateur	Mandats et fonctions exercés	Sociétés concernées
Ibrahima DIOUF	Administrateur	ASKY
Abou-Bakar OUATTARA	Administrateur	CNPS
Carolyn CAMPBELL	Administratrice Administratrice Administratrice	ECP Africa Fund III / ECP Africa Fund III LLC ECP Africa Fund IVA LLC / ECP Africa Fund IV LLC ECP Power and Water
Alassane BA	Administrateur Chief Executive Officer Administrateur	AERIA Diarama Advisory Partners Polyclinique Internationale Sainte Anne
Ferdinand NGON KEMOUM	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur	Orabank Togo SA Orabank Bénin SA Orabank Côte d'Ivoire SA Orabank Guinée SA Orabank Gabon SA
Marie-Ange SARAKA YAO	Administratrice	SODECI SA
Vincent Guy LE GUENNOU	Administrateur (PCA) Administrateur (PCA) Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur	ECP Power & Water ERANOVE SA CIE CIPREL ATINKOU SA KEKELI EFFICIENT POWER
Jean-François JOSSOU	Administrateur	Dépositaire Central / Banque de Règlement
Souleymane N'DIAYE	Administrateur	Versus Bank Côte d'Ivoire
Tchéché N'GUESSAN	Administrateur	CIPREL SA
Elisabeth MEDOU BADANG	Administratrice Administratrice	Mauritius Telecom Orange Burkina
Monin ADAM	Administrateur Administrateur Administrateur Mandataire Social	African Lease Group SOAGA BSIC CI Cornestone

5. Conclusion

Les activités d'ORAGROUP au cours de l'année 2025 se sont déroulées dans l'orthodoxie de la bonne gouvernance. Les instances décisionnelles d'ORAGROUP, notamment le Conseil d'Administration

et ses comités, se sont régulièrement réunies avec le souci permanent de l'amélioration de la gouvernance engagée au cours des exercices précédents.

Sous la supervision générale du Comité d'Audit, les contrôles de deuxième et troisième niveau ont couvert l'ensemble des activités et services de l'Institution avec des résultats satisfaisants quant à la maîtrise du risque. Ils donnent une assurance raisonnable quant à l'efficacité et l'efficience des opérations, la fiabilité de l'information financière et la conformité aux lois et réglementations.

ORAGROUP poursuivra en 2026 le renforcement de sa gouvernance dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles instructions et circulaires de la Commission Bancaire entrées en application en 2023 et le renforcement des capacités de son personnel pour maintenir un niveau de service élevé en faveur de la clientèle, dans un souci permanent de maîtrise des risques et de préservation de la qualité de sa signature.

Le Président du Conseil d'Administration

Ibrahima DIOUF